

# LETTRE DU PRESIDENT ET DU CONSEIL SYNDICAL D'ASSAINISSEMENT DE BANVILLE ET SAINTE-CROIX SUR MER

## **-Objet : Information importante concernant la gestion de l'assainissement et le prix de l'eau**

Madame, Monsieur,

Par la présente, le syndicat et les élus de vos communes souhaitent vous informer d'une évolution majeure et préoccupante concernant la gestion de l'assainissement et de l'eau sur notre territoire.

## **-Le contexte : un transfert de compétence imposé**

Dans le cadre des réorganisations territoriales (loi NOTRe), la compétence « Assainissement » pouvait être transférée non plus de manière obligatoire mais **facultative** de nos communes vers notre Communauté de Communes, **Seulles terre et mer**.

Après consultations et vote des communes de Seulles terre et mer il a été décidé que cette dernière prendrait la **compétence au 1er janvier 2026**.

Ce transfert entraîne mécaniquement la **dissolution de notre syndicat d'assainissement actuel**, qui gérait jusqu'ici et depuis 2003 ce service pour les communes de BANVILLE ET de SAINTE-CROIX SUR MER.

Ce syndicat s'appliquait à travailler avec une grande proximité et une maîtrise rigoureuse des coûts grâce à une gestion saine et adaptée à notre population et nos structures.

## **-Pourquoi nous nous y opposons**

Les élus des 2 communes ont exprimé, par un vote formel, leur profond désaccord avec cette mesure pour plusieurs raisons majeures :

**Perte de proximité** : La gestion ne se fera plus à l'échelle de nos villages, mais par une structure plus éloignée ce qui nous fait craindre une détérioration de notre système qui jusqu'à ce jour nous permettait de gérer au plus juste le prix de l'eau et notre trésorerie

**Augmentation du prix de l'eau** : L'harmonisation des tarifs à l'échelle intercommunale va engendrer une hausse significative de votre facture faisant passer le prix du m<sup>3</sup> HT de 1,87 euros à 2,43 euros soit **30% la première année** poursuivie d'une augmentation de **2% tous les ans** .

Nous refusons que les usagers de nos communes subissent ces augmentations et que notre trésorerie( 200000 euros) serve à financer des investissements ou des fonctionnements extérieurs à notre bassin de vie.

## **Les conséquences pour vous**

Concrètement, la dissolution du syndicat et le lissage des tarifs sur 12 ans va se traduire par une **augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau et de l'abonnement**. Bien que nous ayons lutté pour obtenir des garanties de lissage sur plusieurs années, le principe même de cette hausse nous paraît injustifié au regard de la qualité de fonctionnement et de gestion actuelle de notre syndicat.

## **Notre engagement**

Soyez assurés que vos élus restent mobilisés pour défendre vos intérêts. Nous continuerons d'exiger une transparence totale sur l'utilisation des fonds issus de vos factures d'eau et de notre trésorerie, nous nous battrons pour que la qualité du service ne soit pas dégradée.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Le président et les conseillers du syndicat d'assainissement